

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. GOYON. SAJOURS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. SAVARY. GRIMEAU. GRAS. SACCO. NEITHARDT

PROCURATIONS de M. MORIN à M. SAJOURS

ABSENT : M. BOUTERET

CONVOCATION du 30 octobre 2018

SECRETAIRE : M. GRAS.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2018

N°2018-51

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,
Approuve le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018.

REGLEMENT COLUMBARIUM CIMETIERE

N°2018-52

Mme GOYON expose qu'à l'issue des travaux d'aménagement du nouveau columbarium, il y a lieu d'établir un règlement.

Le projet a été soumis à la commission communale et approuvé.

Mme GOYON en donne lecture à l'assemblée.

Le Maire invite le Conseil Municipal à émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement du columbarium annexé à la présente délibération.

EAUX PLUVIALES LOTISSEMENT DOMAINE DE CARREYRE

N°2018-53

Le Maire rappelle que lors d'orages conséquents, certaines habitations du Domaine de Carreyre sont parfois inondées par les eaux pluviales provenant des coteaux de Tabanac. Il semblerait que le bassin de rétention construit pas la Sté CLAIRSIENNE ne soit pas d'une taille suffisante pour recueillir un volume d'eau important.

Le litige étant porté devant le Tribunal Administratif par les copropriétaires du lotissement, CLARSIENNE requiert que la commune du Tourne se porte acquéreur du bassin de rétention, de son entretien et des VRD du domaine.

Mme GRIMEAU intervient en tant que porte-parole des propriétaires du lotissement et demande que ceux-ci soient considérés comme l'ensemble des administrés de la commune.

Le Maire ajoute que l'avocat de la commune conseille au Conseil Municipal de s'opposer à cette demande, le constructeur étant estimé responsable des désordres constatés et la commune ne pouvant le faire supporter à l'ensemble des administrés.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Mme GRIMEAU, copropriétaire de l'ASL Domaine de Carreyre, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

Vu les éléments du dossier et l'argumentaire adressés par Maître BOISSY et Maître CHAPENOIRE, avocats de la commune,

Par 12 voix POUR dont 1 par procuration, 1 abstention (Mme SAVARY),

Se prononce CONTRE l'acquisition du bassin de rétention et des VRD du lotissement Domaine de Carreyre.

VIDEO PROTECTION

N°2018-54

Le Maire rappelle qu'à la suite des divers incendies qui se sont produits sur la commune, la nécessité d'installer une vidéo protection avait été évoquée.

Une rencontre avec le référent de la Gendarmerie a été organisée courant octobre.

Le Maire précise que la réglementation afférente à la mise en place de la vidéo protection est extrêmement stricte et soumise à autorisation préfectorale pour une durée de 5 ans.

Un diagnostic doit au préalable être établi en coopération avec la gendarmerie.

Le dispositif choisi pourra ensuite affecter également ou non la voie publique (relever les infractions routières, etc.).

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe afin de poursuivre la mise en œuvre du projet.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DEMANDE FINANCEMENT PROJET ECOLE

N°2018-55

M. DAUPHIN, référent de la Commission Ecole, rappelle que le conseil municipal avait décidé d'affecter une partie du budget des TAP pour l'organisation de sorties culturelles et autres projets éducatifs scolaires.

Lors du dernier conseil d'école, une nouvelle demande a été adressée à la Mairie afin de financer un projet d'activités sur la thématique du cirque en 2019, ce projet incluant le spectacle de fin d'année.

Le coût de ce budget s'élève à 3 000.00 € pour 4 heures hebdomadaires sur 12 semaines.

M. DAUPHIN et Mme RIVIERE regrettent que l'aide demandée ne soit pas destinée à des sorties et projets culturels, comme le souhaitait initialement le Conseil Municipal.

Le Maire et M. DAUPHIN dressent le récapitulatif des aides déjà allouées à l'école : transports, sortie cinéma en fin d'année, moyens humains importants (mise à disposition d'une deuxième ATSEM (non obligatoire) en classe de GS-CP), fournitures scolaires, etc.

Elle précise que le projet école 2018 (prestation école de musique) a été financé par la commune à hauteur de 1 000.00 €.

Le Maire rappelle également que la distribution des livres de prix offerts par la Municipalité en fin d'année scolaire a été supprimée à la demande des enseignants qui souhaitaient que ce budget soit affecté à l'acquisition d'équipements supplémentaires pour un montant de 750.00 €.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Considérant le budget global alloué à l'école, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR (dont 1 par procuration) et 1 voix CONTRE (Mme GRIMEAU qui estime cette somme trop élevée),
Considérant l'effort financier constant de la commune et le coût conséquent du projet cirque,
DECIDE :

. d'attribuer la somme de 3 000.00 € pour le financement dudit projet,

. de ne pas allouer les 750.00 € complémentaires.

Ces crédits seront inscrits au budget 2019.

ETUDE GEOTECHNIQUE CHEMIN DE LA COTE

N°2018-56

Le Maire rappelle qu'à la suite du dernier effondrement du mur de soutènement du chemin de la Côte, un devis de 17 720.00 € HT a été établi par la Sté GEOTEC pour la réalisation d'une étude géotechnique nécessaire à la construction d'un ouvrage. Cette dépense a été inscrite au budget 2018.

Elle rappelle également que des demandes de financement ont été adressées à l'Etat et au Département. Seul ce dernier a attribué une subvention de 4 777.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition d'étude géotechnique établie par GEOTEC.

LOCATION SALLE MAIRIE

N°2018-57

Le Maire indique que la salle de la mairie est louée ponctuellement et qu'au regard de certaines nuisances et dégradations constatées, il serait nécessaire de limiter sa mise à disposition aux associations ou pour les événements familiaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- de maintenir la gratuité de la salle et son accès aux associations communales uniquement,
- de limiter la location à des événements familiaux de faible importance (repas du midi, apéritifs),
- de fixer les tarifs à :
 - . 65.00 € pour la location,
 - . 230.00 € pour la caution bâtiment
 - . 50.00 € pour la caution nettoyage.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE CECALT

M. BERTHEAU communique le courrier adressé par le nouveau CECALT, association des commerçants du Tourne et de Langoiran, demandant l'aménagement de places de stationnement supplémentaires réservées à la clientèle des commerces de la rue du lieutenant Rouch, réfection des peintures au sol ainsi que la création d'une zone bleue.

Le Maire rappelle que des places de stationnement ont déjà été aménagées rue de Verdun et que les riverains en sont satisfaits.

Ces nouvelles demandes ont été étudiées par la Commission Voirie qui a validé les points suivants :

- Réfection marquages au sol passages protégés, zone 30 devant l'école, stop rue Martin Rey,
- Création de 3 emplacements de stationnement à l'angle de la rue du Lieutenant Rouch et du giratoire,
- Création d'une zone de stationnement à l'extrémité de la cour de la cantine,
- Création d'une zone de livraison à l'angle de la rue de Verdun et du giratoire.

M. BERTHEAU précise que ces aménagements sont provisoires en attendant les solutions retenues dans le cadre de la CAB.

Il indique d'autre part que la demande de création d'une zone bleue n'a pas été retenue, celle-ci étant difficilement contrôlable.

Mme GALL évoque la question de l'apposition de pastilles sur les véhicules des habitants du Tourne. Cette solution reste à étudier.

Le Maire ajoute qu'elle a sollicité le Département en vue de la création d'une deuxième aire de covoiturage sur la commune, sur l'emplacement de la zone de stationnement prévue dans l'angle de la cour de la cantine. Si ce projet est validé par le Département celui-ci prendrait en charge l'aménagement du parking.

L'intérêt de ce projet serait de libérer des places sur le parking des allées Charles de Gaulle pour les habitants et les clients des commerces locaux.

Mme RIVIERE interroge le Conseil Municipal sur la possibilité de séparer les deux voies de la RD10 au niveau de l'abribus. Cette portion est en effet extrêmement dangereuse, les véhicules contournant le terre-plein central et empruntant la voie de gauche pour doubler le bus lorsque celui-

ci se trouve à l'arrêt (sens Langon-Bordeaux).

Le Maire précise qu'elle a sollicité le Centre Routier Départemental et que celui-ci a accepté de réaliser une étude visant à sécuriser les principaux axes de la commune, à ralentir la circulation et à envisager un stationnement alterné rue du Pont de Rose.

Mme GALL suggère qu'un policier municipal soit mis à disposition de plusieurs communes afin de pallier le nombre croissant d'incivilités.

CEREMONIES COMMEMORATION CENTENAIRE ARMISTICE

Le Maire communique le programme des cérémonies de commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.

Celles-ci débuteront au monument aux morts du Tourne à 10 heures 15, puis se poursuivront à Langoiran à 10 heures 45.

COMPTEURS LINKY

Mme GRIMEAU indique que plusieurs habitants du Tourne ont reçu un mail d'Enédis les informant que le nouveau compteur Linky serait prochainement installé chez eux en remplacement de leur ancien compteur.

Elle demande à Mme AGULLANA si la position de la mairie reste identique.

Le Maire rappelle que la commune demeure opposée aux compteurs communicants et que les propriétaires peuvent refuser l'accès à leur propriété.

La rédaction d'un nouveau courrier explicatif destiné à accompagner les administrés est prévue ainsi que l'organisation d'une deuxième réunion publique en coordination avec le collectif citoyen.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE CDC

M. ARAGUAS communique le compte rendu de la dernière réunion de la commission développement économique et touristique de la communauté de communes.

Le maire de Langoiran a présenté le plan d'aménagement des quais de Langoiran. Il a expliqué qu'il y supprimerait le stationnement et qu'en remplacement, des places seraient aménagées sur le parking situé au bout de la rue de Verdun, utilisé notamment par les boulistes. Ce plan est le fruit d'une étude qui aurait commandée conjointement par les deux communes.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'adresser un courrier au maire de Langoiran stipulant qu'aucune zone de stationnement ne serait créée au bout de la rue de Verdun ni sur l'Esplanade du Dr Josselin.

Il y a lieu de préciser également que la commune du Tourne n'a pas été associée à cette étude.

CYCLE DE CONFERENCES

M. ARAGUAS informe les élus de la reprise du cycle de conférences sur l'histoire des villages du Tourne et de Langoiran.

INSTALLATION DECORS LUMINEUX

M. BERTHEAU indique que les nouveaux décors lumineux sont posés dans les rues. Il remercie vivement M. GRAS pour sa participation active pendant trois jours. Il a également secondé les agents pour la préparation du centenaire de l'armistice.

PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE

M. SAJOUS et M. BERTHEAU indiquent qu'un rendez-vous est fixé prochainement pour étudier une première proposition. Mme NEITHARDT souhaite y participer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers